

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

M BREUIL Lionel	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
Mme BEN SAAD Bérengère	Mme PLOT Karine
M BERGAMI Gilles	M MINGAT Cyrille
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
Mme PEREIRA Elsa	M NUNEZ Estéban
M GLORIEUX Cyril	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
Mme TERRIER Charlene	M EDOUARD Jean-Charles
M BOUFFANGE Daniel	M FRASIAK Bernard
M CHAUVEAU Jean-François	M CARTERON Maurice
M CONSTANT Olivier	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : M BLANC Patrice, M MORICONI Fabrice, M PUIGBERT Olivier

Etaient représentés (procuration) :

- Mme ANGELY Emmanuelle donne pouvoir à M Lionel BREUIL
- M BONNEMOY Clément donne pouvoir à Mme BEN SAAD Bérengère
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à M. BOUFFANGE Daniel
- M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent donne pouvoir à M. DAUDUIT Cédric
- M DUPOUE Yannick donne pouvoir à Pierre PLASSE
-

Absents : M. BEAL Phillipe

VOTE : En exercice : 36 Présents : 31 Représentés : 5 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Président expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte

- La création d'un emploi permanent à temps complet de Directrice du centre de loisirs collégiens – Coordinatrice référente inclusion, sur le grade d'adjoint territorial d'animation à compter du 01 octobre 2026 ;
- La création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur des points médiathèques du réseau, sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine, à compter du 01 octobre 2026 ;
- La création de 8 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité à temps complet d'animateurs extrascolaires pour la période du 12 octobre 2026 au 02 juillet 2027, sur le grade d'adjoint territorial d'animation ;
- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent de médiathèque à temps non complet 28/35^{ème} pour la période du 24 septembre 2026 au 31 janvier 2027, sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet de responsable du SIGB/portail documentaire pour la période du 16 septembre 2026 au 30 septembre 2026, sur le grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé au conseil communautaire, d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 01 octobre 2026 comme suit :

AR Prefecture

063-246301097-20260915-20260915_15-DE
Reçu le 21/09/2026

CCEDA
CC 15/09/2026
(15)

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	18,00	4,00	22,00	21,54	13,00	1,00	14,00	13,89	5,00	3,00	8,00	7,65
Emplois administratifs de direction des EPCI	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00			0,00	
Directeur général adjoint des services	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00			0,00	
Attachés territoriaux	9,00	0,00	9,00	9,00	6,00	0,00	6,00	6,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Attaché hors classe	1,00		1,00	1,00			0,00		1,00		1,00	1,00
Attaché principal	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00
Attaché	6,00		6,00	6,00	5,00		5,00	5,00	1,00		1,00	1,00
Rédacteurs territoriaux	4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl			0,00				0,00				0,00	
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00			0,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
Adjoints administratifs territoriaux	3,00	4,00	7,00	6,54	3,00	1,00	4,00	3,89	0,00	3,00	3,00	2,65
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00			0,00	
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} cl	1,00	2,00	3,00	2,77	1,00	1,00	2,00	1,89		1,00	1,00	0,88
adjoint administratif territorial	1,00	2,00	3,00	2,77	1,00		1,00	1,00		2,00	2,00	1,77
Filière technique	9,00	0,00	9,00	9,00	6,00	0,00	6,00	6,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieurs territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal			0,00				0,00				0,00	
Ingénieur	2,00		2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00		1,00	1,00
Techniciens territoriaux	5,00	0,00	5,00	5,00	4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1 ^{ère} cl			0,00				0,00				0,00	
Technicien principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00			0,00	
Technicien	4,00		4,00	4,00	3,00		3,00	3,00	1,00		1,00	1,00
Agents de maîtrise territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00			0,00	
Agent de maîtrise	1,00		1,00	1,00			0,00		1,00		1,00	1,00
Adjoints techniques territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} cl			0,00				0,00				0,00	
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} cl			0,00				0,00				0,00	
Adjoint technique territorial			0,00				0,00				0,00	
Filière culturelle	14,00	0,00	14,00	14,00	12,00	0,00	12,00	12,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Bibliothécaires territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
bibliothécaire	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00			0,00	
bibliothécaire principal			0,00				0,00				0,00	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	7,00	0,00	7,00	7,00	6,00	0,00	6,00	6,00	1,00	0,00	1,00	1,00
assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe			0,00				0,00				0,00	
assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	4,00		4,00	4,00	4,00		4,00	4,00			0,00	
assistant de conservation	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
Adjoints territoriaux du patrimoine	6,00	0,00	6,00	6,00	4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	0,00	2,00	2,00
adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} cl			0,00				0,00				0,00	
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
adjoint territorial du patrimoine	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00

AR Prefecture

063-246301097-20260915-20260915_15-DE
Reçu le 21/09/2026

CCEDA
CC 15/09/2026
(15)

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière médico-sociale	2,00	1,00	3,00	2,20	2,00	1,00	3,00	2,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle			0,00				0,00				0,00	
assistant socio-éducatif		1,00	1,00	0,20		1,00	1,00	0,20			0,00	
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle			0,00				0,00				0,00	
éducateur de jeunes enfants	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00			0,00	
Agents sociaux territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent social principal 1 ^{ère} classe			0,00				0,00				0,00	
agent social principal 2 ^{ème} classe			0,00				0,00				0,00	
agent social			0,00				0,00				0,00	
Filière animation	4,00	12,00	16,00	11,95	2,00	10,00	12,00	8,29	2,00	2,00	4,00	3,66
Animateurs territoriaux	1,00	1,00	2,00	1,89	0,00	1,00	1,00	0,89	1,00	0,00	1,00	1,00
animateur principal 1 ^{ère} classe			0,00				0,00				0,00	
animateur principal 2 ^{ème} classe		1,00	1,00	0,89		1,00	1,00	0,89			0,00	
animateur	1,00		1,00	1,00			0,00		1,00		1,00	1,00
Adjointes territoriales d'animation	3,00	11,00	14,00	10,06	2,00	9,00	11,00	7,40	1,00	2,00	3,00	2,66
adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe			0,00				0,00				0,00	
adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	1,00	1,00	2,00	1,69		1,00	1,00	0,69	1,00		1,00	1,00
adjoint territorial d'animation	2,00	10,00	12,00	8,37	2,00	8,00	10,00	6,71		2,00	2,00	1,66
TOTAL GÉNÉRAL	47,00	17,00	64,00	58,69	35,00	12,00	47,00	42,38	12,00	5,00	17,00	16,31

- De procéder à la création des postes permanents et non-permanents de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Postes créés	Emploi	Date d'ouverture des postes	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Coordinateur des points médiathèques du réseau	01/10/2026	recrutement en cours sur un grade différent de celui actuellement occupé
Enfance jeunesse	C	1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet	Directrice du centre de loisirs collégiens - coordinatrice référente inclusion	01/10/2026	Agent recruté sur un grade différent de l'agent parti en disponibilité
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Postes créés	Emploi	Date d'ouverture des postes	Nature du besoin
Médiathèque	B	1 poste d'assistant de conservation principal de 2e classe à temps complet	Responsable du SIGB/portail documentaire	du 16/09/2026 au 30/09/2026	accroissement temporaire d'activité en lien avec le départ de l'agent titulaire en poste
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe à 28/35ème	Agent de médiathèque	du 24/09/2026 au 31/01/2027	accroissement temporaire d'activité en lien avec le départ d'un agent
Enfance jeunesse	C	8 postes adjoint territorial d'animation à temps complet	Animateurs en ALSH	du 12/10/2026 au 02/07/2027	accroissement temporaire d'activité pendant les périodes de vacances scolaires

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

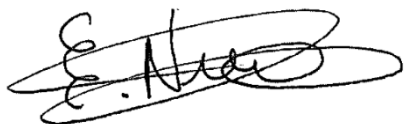
AR Prefecture

063-246301097-20260915-20260915_15-DE
Reçu le 21/09/2026

CCEDA
CC 15/09/2026
(15)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

